RÈGLEMENT N° 2010-166

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 CRÉATION DE LA ZONE COMMERCIALO-INDUSTRIELLE 940 CI

ATTENDU QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* »;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone commercialo-industrielle pour permettre l'implantation d'un commerce de transport et de déneigement sur le boulevard des Montagnais;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Martial Lévesque pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 14 juin 2010;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- **2.** Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* ».
- 3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin de créer la zone « 940 Cl » à même une partie de l'actuelle zone « 938 Cl ».
- 4. La nouvelle zone « 940 CI » est composée des lots connus et désignés comme étant les lots 3 214 420 et une partie du lot 3 214 419 mesurant approximativement 65 mètres de largeur par 100 mètres de profondeur, tous du cadastre du Québec et telle qu'illustrée par le plan joint en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 5. L'extrait du plan de zonage n° 2728, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 2007-103 est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 6. Conséquemment, le cahier des spécifications annexé au règlement de zonage n° 2007-103 est modifié afin d'introduire les usages, les normes d'implantation et autres normes spécifiques pour la nouvelle zone « 940 CI », ces normes étant les suivantes :

Zone 940 CI:

Usages permis:

Cc: commerce et service à contraint sur le milieu

Ce: commerce et service de l'automobile

la : commerce de gros et industrie à incidence faible lb : commerce de gros et industrie à incidence modérée

Sa: publique et institutionnelle de nature locale Sb: publique et institutionnelle de nature régionale

Rec-b : récréative intensive Rec-c : récréative extensive

Usage et/ou construction spécifiquement exclu :

Code numérique 591 : commerce de gros de rebuts et de

matériaux de récupération

Normes d'implantation :

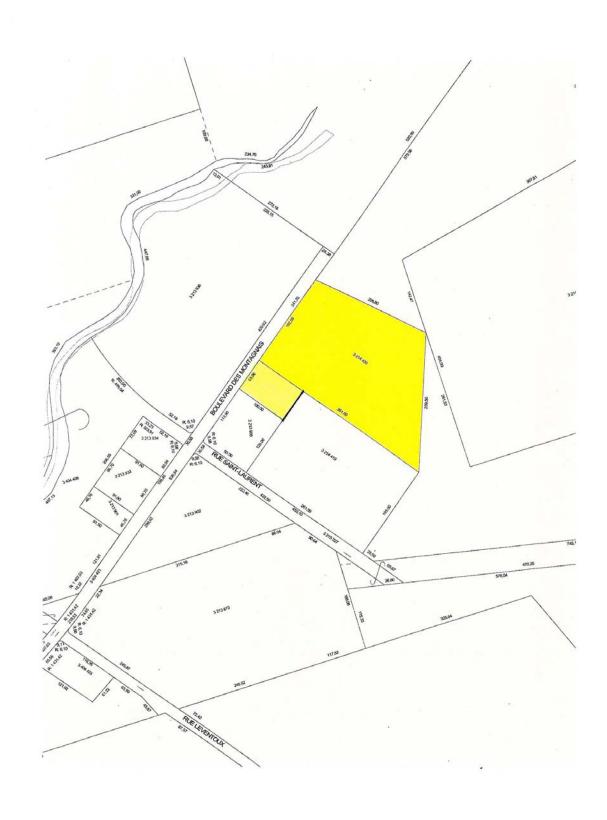
Hauteur minimale: 4 mètres Hauteur maximale: 15 mètres Marge de recul avant minimale : 10 mètres Marge de recul arrière minimale : 10 mètres Marge de recul latérale minimale : 4 mètres Largeur combinée des marges latérales minimales : 8 mètres Coefficient d'implantation au sol (%) : 50 % Entreposage (type): D Rue publique: oui

- 7. La partie du cahier des spécifications telle que modifiée par le présent règlement pour tenir compte de la nouvelle zone « 940 CI » est jointe en annexe « C » pour en faire partie intégrante du présent règlement.
- 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ le 26 avril 2010
 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE le 19 mai 2010
 - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ le 25 mai 2010
 - AVIS DE MOTION DONNÉ le 14 juin 2010
 - RÈGLEMENT ADOPTÉ le 28 juin 2010
 - CERTIFICAT DE CONFORMÍTÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ le 21 juillet 2010
 - AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR le 4 août 2010
 - ENTRÉE EN VIGUEUR le 21 juillet 2010

	(s) Serge Lévesque		
	Serge Lévesque, maire		
(s) Valérie Haince			
Valérie Haince, greffière			
VRAIE COPIE CONFORME Le			
Greffière			

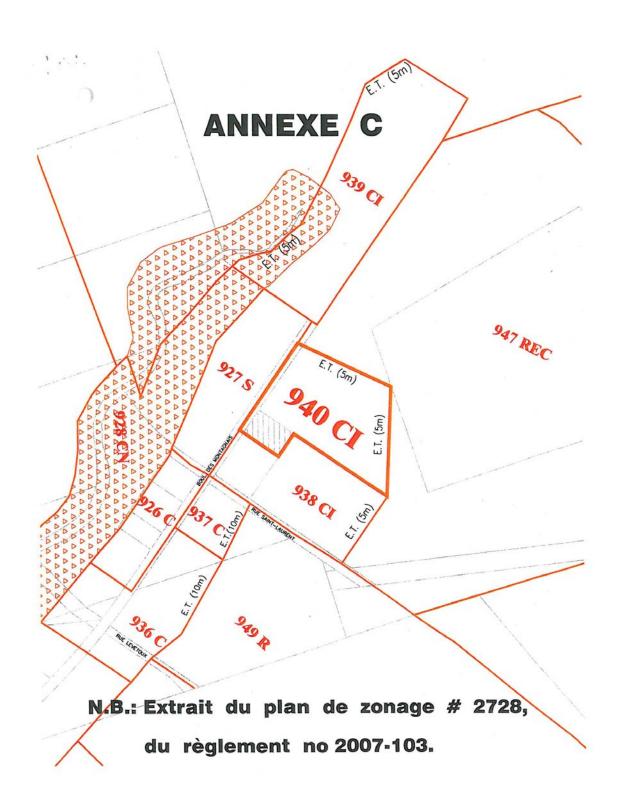
ANNEXE A

PLAN DE LOCALISATION



ANNEXE B

PLAN DE ZONAGE



ANNEXE C

CAHIER DES SPÉCIFICATIONS

Ville de Sept-Iles			Zone
	Unifamiliale isolée	Ra	940 <i>C</i> I
	Unifamiliale jumelée	Rb	
	Habitation adossée	RI	
	Bifamiliale isolée	Rc	
	Bifamiliale jumelée Trifamiliale isolée	Rd Re	
	Trifamiliale jumelée	Rf	
	Habitation collective (max.)	Rg	
	Unifamiliale en rangée (4 à 8 log.)	Rh D:	
	Multifamiliale (4 à 6 log.) Multifamiliale (6 log. et plus)	Ri Rj	
	Multifamiliale avec services	Rk	
	intégrés et complémentaires (6		
	log. et plus) Maison mobile ou unimodulaire	Rm	
	Commerce et service de quartier	Ca	
	Commerce et service local et	Cb	
	régional Commerce et service à contrainte	Сс	
	sur le milieu	CC	•
	Commerce et service	Cd	
	d'hébergement et de restauration	-	
	Commerce et service de l'automobile	Ce	•
	Station service et débit d'essence	Cf	
	Centre commercial de grande	Сд	
	surface (max. 12 000 m²)	Ch	
	Centre commercial régional de grande surface (min. 10 000 m²)	Cn	
	Commerce de gros et industrie à	Ια	•
	incidence faible		
	Commerce de gros et industrie à incidence modérée	Ib	•
	Commerce de gros et industrie à	Ic	
	incidence élevée		
Classe d'usage et implantation	Industrie extractive Utilité publique	Id Ie	
inpanaron	Publique et institutionnelle de	Sa	•
	nature locale		
	Publique et institutionnelle de	Sb	•
	nature régionale Parc et espace vert	REC-a	
	Récréation intensive	REC-b	•
	Récréation extensive	REC-c	•
	Forestier - Conservation Forestier - Villégiature	FC FV	
	Forestier - Villegiature Forestier - Exploitation	FE	
	Agriculture avec ou sans élevage	Α	
	Élevage artisanal	EA	
	Conservation Usage et/ou construction	CN	
	spécifiquement autorisé		
	Usage et/ou construction		591
	spécifiquement exclu	(10)	
	spécifiquement exclu Hauteur minimale	(m)	4.0
	spécifiquement exclu	(m) (m) (m)	
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale	(m) (m) (m)	4.0 15 10 10
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale	(m) (m) (m) (m)	4.0 15 10 10 4
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges	(m) (m) (m)	4.0 15 10 10
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale	(m) (m) (m) (m) (m) (m)	4.0 15 10 10 4
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type)	4.0 15 10 10 4 8
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon	(m) (m) (m) (m) (m) (m)	4.0 15 10 10 4 8
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon Zone de contrainte ou à risque	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type)	4.0 15 10 10 4 8
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon Zone de contrainte ou à risque Corridor de protection visuelle PIIA	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type)	4.0 15 10 10 4 8
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon Zone de contrainte ou à risque Corridor de protection visuelle PIIA Gîte touristique	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type) (m)	4.0 15 10 10 4 8
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon Zone de contrainte ou à risque Corridor de protection visuelle PIIA Gîte touristique Service complémentaire à	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type)	4.0 15 10 10 4 8
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon Zone de contrainte ou à risque Corridor de protection visuelle PIIA Gîte touristique	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type) (m)	4.0 15 10 10 4 8
	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon Zone de contrainte ou à risque Corridor de protection visuelle PIIA Gîte touristique Service complémentaire à l'habitation Industrie artisanale Norme spécifique	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type) (m)	4.0 15 10 10 4 8
Conditions	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon Zone de contrainte ou à risque Corridor de protection visuelle PIIA Gîte touristique Service complémentaire à l'habitation Industrie artisanale Norme spécifique Rue publique	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type) (m)	4.0 15 10 10 4 8
Conditions d'émission de permis	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon Zone de contrainte ou à risque Corridor de protection visuelle PIIA Gîte touristique Service complémentaire à l'habitation Industrie artisanale Norme spécifique	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type) (m)	4.0 15 10 10 4 8
d'émission de	spécifiquement exclu Hauteur minimale Hauteur maximale Marge de recul avant minimale Marge de recul arrière minimale Marge de recul latérale minimale Largeur combinée des marges latérales minimales Coefficient d'implantation au sol Entreposage Écran-tampon Zone de contrainte ou à risque Corridor de protection visuelle PIIA Gîte touristique Service complémentaire à l'habitation Industrie artisanale Norme spécifique Rue publique	(m) (m) (m) (m) (m) (m) (%) (Type) (m)	4.0 15 10 10 4 8